

PROCÈS-VERBAL

Séance du 8 octobre 2012

Présidence : M. André CATTIN

1. Appel : 83 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, Stéphanie SCHMUTZ,
MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : AUBERT Jeannie, BIELER Eric, BISCHOFBERGER Jean, CALAME François, DELISLE Alzira, DUFOUR Laurence, GONTHIER Michel, JACCOUD Jessica, KIRCHNER Volker, MERMILLIOD Nathalie, MIEVILLE Laurent, PUHR Christian, STALDER Olivier, THUILLARD Chantal

Absents : CHAPPUIS Vera, EQUHEY Steve, REHOUMA Lassaad

2. Procès-verbal de la séance du 3 septembre 2012

M. Guy-François THUILLARD souhaite avoir le détail des votes et non la mention « à la majorité ».

Le procès-verbal est accepté à une large majorité et 1 abstention.

3. Approbation de l'ordre du jour

M. David VOGEL demande de retirer le point 9 de l'ordre du jour, soit les deux rapports N° 55. Pour ce faire, il faut que 50% des Conseillers acceptent. Il prévient qu'en cas de refus, il demanderait de toute façon le report du débat d'un mois. Il signale que les rapports ont été déposés et, par la suite, il a appris qu'une partie des informations essentielles pour le bon déroulement de la commission n'ont pas été données. Il s'avère qu'à ce stade, bien qu'ayant rédigé le rapport de majorité, il voterait contre. Afin d'éviter de refaire la commission lors de la séance, il demande le report. Il signale que c'est le flou total au sujet du parking. Les deux rapporteurs, ainsi que la commission, à l'exception d'une personne, demandent le retrait. Une séance de commission a d'ores et déjà été agendée au 11 octobre.

M. Jean-Claude MERMILLIOD pense que ce n'est pas une bonne idée, car les décisions du parking ne sont pas dans les décisions proposées. Il faut statuer sur le changement des limites du plan d'affectation, de façon à pouvoir construire des salles de gym jusqu'au bord des voies. On doit également statuer sur un échange de terrain entre la commune et le canton et enfin sur la levée des oppositions. Le parking est enterré et n'entre pas en question. Le parking de l'hôpital n'entre pas non plus dans les questions posées dans ce préavis. La Municipalité pourrait facilement répondre aux questions. Il estime qu'il n'y a pas de raison de reporter ce travail.

M. Jacky COLOMB pense qu'il y a également un vice de forme dans ce préavis, car la demande de CHF 130'000.- est une demande de crédit supplémentaire et on ne sait pas si cela vient du budget ou d'un préavis précédent. Dans un cas comme dans l'autre, cela doit aller ou à la COGES ou à la COFIN.

M. Yves FROIDEVAUX demande l'ajout d'un point 5 bis pour une élection à la COGES.

La discussion est close.

Au vote, le retrait du point 9 est accepté par 55 oui, 13 non et 8 abstentions.

L'ordre du jour, tel que modifié, est accepté par 75 oui, 2 non et 2 abstentions.

4. Communications du Bureau

- M. le Président signale que le Bureau a dépouillé très efficacement les dernières votations du 23 septembre, grâce à la machine à dépouiller,. Il remercie l'ensemble du Bureau.
- Il demande que les commissaires aient un comportement irréprochable lors des séances de commissions et respectent leurs collègues. A ce sujet, M. David SAUGY souhaite venir s'expliquer au Bureau.
- M. le Président signale encore une lettre reçue ce jour de la part de l'entreprise générale Bernard Nicod, concernant l'addenda II du PQ Perdttemps-St.Jean. Il signale qu'il a découvert récemment que la Municipalité et le service d'urbanisme avaient caché certaines informations à la commission qui a traité de ce préavis concernant les modifications apportées à la hauteur des immeubles. Il estime que le Conseil n'a pas pu se prononcer en connaissance de cause lors du vote du 3 septembre 2012. Une décision sera prise quant à la suite à donner à cette affaire.

5. Assermentations

M. le Président donne lecture de la lettre de démission d'Oswaldo POZZA, VL, puis procède à l'assermentation de M. Bernard UELTSCHI, son remplaçant et de M. Manuel MARQUES, SOC, parti qui avait un siège vacant. Il leur souhaite la bienvenue

5bis. Election à la COGES

Pour le parti socialiste, M. Yves FROIDEVAUX présente M. Frédéric TSCHUY pour le siège vacant dans cette commission. Il est élu par applaudissements.

6. Communications municipales

Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ signale que le 2 octobre, les enseignants de Nyon et Prangins, ainsi que le personnel lié aux écoles, ont été convoqués afin que le SASEJ et le service architecture et bâtiments, communiquent sur l'avancement du travail de planification de la réorganisation scolaire des deux communes. Un préavis sera déposé début février avec toutes les informations détaillées.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY s'excuse du retard apporté à la réponse au postulat de M. Laurent MIEVILLE sur la politique responsable vis-à-vis de l'alcoolisme chez les jeunes. La réponse a été adoptée ce même après-midi par la Municipalité et sera déposée pour le prochain Conseil. Elle revient également sur l'intervention de M. Miéville lors de la dernière séance à propos du trafic de drogue à Nyon. Elle souhaite apporter des précisions à son intervention, car les chiffres annoncés méritent quelques explications. Une lecture différente des chiffres peut être faite. Elle précise que les statistiques mentionnées dans le répertoire de la criminalité synthétisent le travail réalisé par la police cantonale et par les polices communales. Ces statistiques en matière de stupéfiants sont très directement liées à l'activité déployée par les policiers dans le domaine concerné. Le nombre de délits enregistrés montre que, chaque jour, un peu plus de deux personnes sont dénoncées pour possession ou consommation de produits stupéfiants. Il convient de relever que le nombre de personnes dénoncées pour consommation ne progresse que de 5%, ce qui révèle une stabilité du nombre de consommateurs. Par contre, le nombre de personnes dénoncées pour détention révèle l'action menée, notamment par la police municipale de Nyon, à l'encontre des dealers. C'est avec une certaine satisfaction que l'on peut constater que 693 dénonciations pour détention de produits stupéfiants ont été transmises aux autorités judiciaires, contre 456 en 2010. Cela démontre la nécessité de renforcer les effectifs de la police communale d'une part, mais cela démontre aussi la qualité de l'action menée jusqu'à ce jour. Enfin, il est nécessaire de relativiser ces statistiques, dans la mesure où l'effet Paléo n'est pas mesurable et où toute infraction est comptabilisée, depuis la simple détention d'un joint jusqu'à celle concernant plusieurs grammes de drogues dures.

Mme la Municipale répond ensuite à M. Robert JENEFSKY qui demandait le rétablissement de la ligne blanche à la route du Stand. Elle signale que cette ligne n'est nullement une obligation et qu'il s'agit d'une volonté, non d'un oubli. Premièrement, cela oblige les automobilistes à ralentir car ils sont désorientés sans ligne blanche et deuxièmement, cela laisse plus de place aux cyclistes pour circuler.

Elle informe le Conseil que la pose des caméras de surveillance à la gare débutera bientôt. La légalisation du règlement a été assez longue et des démarches ont également dû être menées auprès des CFF. Elle signale également que le véhicule radar de la police est désormais opérationnel.

M. le Municipal Olivier MAYOR informe le Conseil qu'une exposition des porcelaines de Zurich sera inaugurée officiellement au musée historique le 1er novembre. Une invitation spéciale pour les Conseillers aura lieu le 30 octobre. Il donne également le calendrier des travaux d'entretien constructifs du réseau des routes pour les prochaines semaines. Le travail sera essentiellement fait durant les vacances scolaires, mais dépend également de la météo. Un communiqué de presse avec les détails sera transmis le lendemain

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE revient sur la lettre de M. Bernard Nicod au sujet de l'addenda II du PQ Perdttemps-St-Jean et signale que la Municipalité est au courant de la problématique. Elle suggère de discuter avec la commission et notamment son président, afin d'être efficaces.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT répond à Mme Doris ULDRY au sujet de la pose de défibrillateurs en ville. La même Conseillère avait posé la même question en 2008. Toutefois, il signale que, désormais, la Municipalité est d'accord d'étudier la question avec le service des bâtiments, pour voir dans quels endroits il serait judicieux de placer des installations de ce type. Il confirme que le défibrillateur posé à Colovray a déjà permis de sauver une vie. Les appareils ont changé et la formation est sans doute plus simple qu'auparavant.

7. Propositions individuelles

M. Sejdija AJVAZI revient sur le trafic de drogue, et signale que beaucoup de monde a tendance à se demander ce que fait la police. Il relève qu'elle fait beaucoup, mais que cela ne sert à rien, à cause de la loi qui ne permet pas d'avancer plus. Il a pu constater un dimanche avec quelle facilité les dealers font leur commerce à la place des Marronniers et, sur son appel, la police est venue interpellé un dealer. Malheureusement, il sera ensuite relâché et pourra recommencer le lendemain. D'autre part, il a pu constater un problème de transmission radio entre policiers et demande que les appareils soient réparés. Il demande aux Conseillers d'empêcher que notre ville ne devienne pas un paradis pour dealers.

M. Christian UDASSE remercie M. Ajvazi pour ses propos, mais demande que les responsables du PS soient conséquents avec ces propos. Il souligne également la gravité des petits cambriolages et des agressions mais la police ne bouge pas et les lois non plus. Il voudrait que tous les partis se prennent en main car nous devons tous défendre notre cité.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY remercie les Conseillers pour leur soutien à la police, mais les met en garde, car c'est à la police d'assurer la sécurité du citoyen, pas aux politiques. Par contre les mises en garde pour ne pas être agressé existent, notamment avec l'unité de prévention qui se déplace avec son bus. Elle confirme encore que la police avait de mauvaises connexions avec Rive pour des questions d'antennes, problèmes qui sont désormais résolus.

8. Rapport N° 50 concernant le plan de mobilité de l'administration nyonnaise – Bilan et évaluation des mesures – Propositions d'optimisation.

Rapporteur : M. Yves FROIDEVAUX

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 69 oui, 1 non et 3 abstentions :

1. de prendre acte du rapport « Bilan du Plan de mobilité de l'administration et des mesures d'optimisation proposées » ;
2. que le Conseil communal sera informé tous les 4 ans de l'évolution du Plan de mobilité de l'administration,
3. d'intégrer dès 2013 les revenus et charges liés au Plan de mobilité à la rubrique budgétaire de l'Office de mobilité 616 / Plan de mobilité.

9. *Rapports de majorité et minorité N° 55 concernant l'adoption de la modification de l'addenda au plan d'extension "Les Ruettes" - Décadastration partielle du domaine public (DP 1073) – Octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 130'000.- pour les études déjà réalisées pour un parking souterrain.*

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

10. *Rapports de majorité et minorité N° 58 concernant l'adoption du plan de quartier « Marans-Couchant. »*

Rapporteurs : M. Pierre GIRARD pour le rapport de majorité
M. Raymond CARRARD pour le rapport de minorité

La discussion est ouverte.

M. Frédéric TSCHUY remarque que pour la première fois la Municipalité propose un projet sur un terrain privé qui peut améliorer la situation financière d'une partie de la population nyonnaise sur le plan économique, ce qui doit être salué et il encourage la Municipalité à continuer dans cette voie. Néanmoins, ce n'est pas avec un enthousiasme débordant que le rapport de minorité propose de potentiellement diminuer le rendement de la caisse de pension du Crédit Agricole, c'est pour permettre à une partie de la population, qui représente la faction la plus importante en terme de revenus, d'avoir un toit sur leur tête et encore du disponible pour quelque chose d'autre. Il ajoute qu'actuellement les plans de construction des immeubles du site ne sont pas encore terminés et les architectes auraient encore la possibilité d'adapter les coûts de construction en fonction des revenus espérés. Le rapport de minorité indique que Zoug est allé jusqu'à imposer un taux de 50% de loyers modérés, ce qui pourrait également être possible à Nyon. Si les gens ne trouvent pas de quoi se loger ici, ils surchargent ensuite les routes et autres formes de transport pour venir travailler dans notre ville, à grands coûts d'énergie fossile. La rareté des logements dans la région pousse exagérément les prix vers le haut et finit par écraser les autres branches économiques. Il est à souhaiter que les revenus devenus disponibles puissent l'être aussi au profit des autres branches économiques de la ville. Pour ces raisons, il invite le Conseil à voter les amendements du rapport de minorité.

Mme Doris ULDRY souhaite soulever le problème de trafic dans le quartier. Elle a appris ce soir que le flou règne sur le parking des Ruettes, le parking de l'hôpital est en cruel manque de places et même s'il est agrandi, ils en auraient besoin pour eux-mêmes et elle doute que l'hôpital veuille faire un parking public. Dans le quartier Marans-Couchant se trouve encore le stade de foot, très fréquenté, dont toutes les places de parc seront supprimées. Elle demande à la Municipalité, où elle pense que les gens vont aller se garer. Les voitures ne vont pas disparaître d'un jour à l'autre et il faut bien les garer quelque part. Elle fait remarquer que tous les utilisateurs du stade de foot ne vont pas venir en vélo ou en bus. Dès lors, ne sachant pas si le parking des Ruettes se fera ou non, elle estime indispensable que dans ce quartier il y ait un parking public et dépose l'amendement suivant :

Ajout d'un point 14 des conclusions :

14. si le parking des Ruettes ne se réalise pas, un parking public sera réalisé dans le quartier « Marens-Couchant ».

M. Jacques HANHART répond à M. Tschuy et estime que si l'on doit réduire la qualité des immeubles pour réduire les coûts de construction ou encore diminuer les tailles des chambres dans ce même but, ce n'est pas une bonne idée. Concernant le taux de 40-50%, il pense que cela est de moindre importance. Ce qui importe est le taux d'appartements en location. S'il y a plus d'appartements loués que de PPE, le marché va automatiquement se détendre un peu. Il y a des personnes qui habitent actuellement des HLM qui n'y ont plus droit, mais comme il est impossible de les reloger ailleurs, ils peuvent rester. Dès qu'il y aura des logements libres sur le marché, il y aura automatiquement un transfert. Il estime qu'il est beaucoup plus important de maintenir un taux important de location, favorable à toutes les classes de la population.

M. Pierre-Alain DUPUIS a beaucoup de respect pour le travail de M. Carrard, mais rappelle que le Conseil a voté le préavis N° 169 qui demandait à la Municipalité de s'engager à respecter un quota 25% pour des appartements d'utilité publique. Il trouve assez malvenu de ne pas être cohérent. A partir du moment où l'on vote un quota, que la Municipalité le respecte, il estime peu cohérent de demander maintenant 40%. C'est au moment du vote du préavis N° 169 qu'il fallait demander un quota plus élevé. Il ne peut dès lors pas être d'accord avec le rapport de minorité.

M. Jean-Paul URSENBACHER sait qu'il y a des problèmes de logements à Nyon et qu'il est impératif de fixer des quotas qui manquent actuellement.

M. Raymond CARRARD est étonné par les propos de M. Hanhart et le trouve rêveur de penser que l'on va sortir de la pénurie de logements à Nyon. Il convient également que dans le rapport municipal N° 169 (et non préavis), le taux de 25% avait été évoqué, mais qu'il s'agissait d'un objectif et que l'on peut aller au-delà. Il relève également que, si ce taux est respecté dans ce quartier, dans d'autres, comme Perdtemps-Usteri, il doute qu'il soit atteint. Et s'il ne se fait pas beaucoup d'illusions sur les chances de son rapport, il est persuadé que l'on peut obtenir davantage si l'on peut comprendre qu'un fonds de prévoyance cherche à rentabiliser au mieux son argent. Enfin, il estime que le rendement sera correct. Il reconnaît volontiers que la Municipalité a obtenu le mieux qu'elle a pu, mais le Conseil n'est pas uniquement une chambre d'enregistrement, il a son mot à dire. Il est certain que, si les concitoyens avaient leur mot à dire, une large majorité aurait la même détermination que le Conseil communal de Zoug, tous partis confondus. Quand on n'a pas le courage de faire mieux, on peut facilement se trouver des excuses en prétendant que le mieux est l'ennemi du bien. En l'occurrence, le rapport de minorité ne demande pas la lune, il n'exige pas absolument 40%, mais en exige davantage, ce qu'il estime raisonnable et il espère que le Conseil le soutiendra.

M. Régis JOLY souhaite que l'on traite l'amendement de Mme Uldry avant la discussion générale. A ce sujet, il trouverait regrettable d'intervenir maintenant pour proposer de rajouter un parking et dès lors de freiner encore la réalisation des logements. Le résultat que présente la Municipalité est celui émanant des différentes négociations où tout le monde trouve son compte. On pourrait espérer avoir plus, mais on peut également s'estimer heureux de ne pas avoir moins. Il suivra le rapport de majorité et rejettera l'amendement.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT signale à Mme Uldry que la Municipalité comprend ses préoccupations, que ce n'est pas le flou total et que les projets évoluent et sont en chantier. Pour l'hôpital, ils sont au stade de l'étude de faisabilité à la fois technique et financière. La Municipalité est au clair sur ce qu'elle attend par rapport à l'hôpital. Une séance est prévue prochainement pour déterminer ce qu'il sera possible de faire. Parallèlement, ils étudient un certain nombre d'autres solutions. Il connaît le problème du parking de l'hôpital, par contre de proposer maintenant des places supplémentaires à Marans-Couchant est une fausse bonne idée. Il n'y a pas de possibilité d'agrandir le parking prévu, qui aura 550 places pour les voitures et 725 places pour les vélos. La rivière et la dimension du terrain ne permettent pas un agrandissement. De plus, un étage de plus signifierait 250 places supplémentaires et l'on ne peut pas imaginer que le canton légalise un tel plan de quartier, vu la proximité de la gare

et des commerces. Le canton édicte des normes avec un facteur de réduction, et s'opposerait selon toute vraisemblance, à une augmentation du nombre de places. Si l'on recommence, cela signifie deux ans de procédures, car il faut tout refaire, y compris toutes les mises à l'enquête. Il assure que, tant pour le parking pour les enseignants du gymnase que pour le parking de l'hôpital, la Municipalité s'en occupe et répète qu'il s'agit d'une fausse bonne idée de demander plus de places à Marans-Couchant.

M. Jacky COLOMB pense qu'une partie des Conseillers comprennent mal ce qui se passe dans ce quartier. Il y a un parking des Ruettes qui va probablement être abandonné, un parking de l'hôpital dont le directeur dit qu'il est content de le faire tout seul et un parking sous le terrain de sport de l'école de Marens qui est maintenant impossible à réaliser. De tout cela sort ce sentiment de flou total. En même temps on a des parkings derrière la gare qui un jour vont disparaître et il se demande où on va garer les véhicules.

M. Pierre WAHLEN signale que le Conseil communal ne peut pas modifier des plans de quartier. L'amendement de Mme Uldry n'est pas recevable. Ou le Conseil refuse le plan de quartier parce qu'il n'est pas bon ou il l'accepte. Mais on ne peut pas ajouter un parking à un plan de quartier mis à l'enquête et légalisé. L'amendement proposé est impossible.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT relève que la commission du PQ des Ruettes recevra les informations nécessaires et il précise, par rapport à l'hôpital, que la Municipalité a décidé le 16 juillet de renoncer à un parking sous le terrain de sport car il n'y avait pas de projet d'extension. Le parking devrait se faire sur la parcelle propriété de l'hôpital. Sur cette base-là, la Municipalité a rencontré des membres de la direction de l'hôpital et de son association, et leur a demandé que le parking soit construit conformément à la politique générale de stationnement, que les 45 places destinées aux enseignants soient réalisées selon les engagements pris par la Municipalité et que la complémentarité de tous les utilisateurs soit respectée. Il leur a été demandé d'étudier toutes les possibilités techniques et financières. La Municipalité est prête à étudier tous les montages financiers, y compris avec la société de La Duché, et quel que soit le porteur financier du projet. La Municipalité avait quelques exigences et elle leur demandait de se positionner par rapport à cela. Actuellement, on en est phase d'étude de faisabilité et habituellement on ne s'exprime pas dans la presse à ce stade. La Municipalité essaie de trouver des solutions, il s'agit d'une des priorités de législature et elle tient à ce parking.

Mme Doris ULDRY fait confiance à M. Wahlen et, ne désirant pas refuser intégralement ce plan de quartier, bien que craignant un énorme problème de stationnement entre la gare et le nord de la ville, elle retire son amendement. Toutefois, elle insiste pour que la Municipalité fasse son possible pour réaliser des parkings dans ce secteur.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE précise que le plus est l'ennemi du bien, il faut être cohérent avec l'objectif logement. Il va se créer une détente et la Municipalité retient ce préavis comme une avancée certaine et un succès. Plus de logements, plus d'emplois, plus de crèches et plus d'espace public. La Municipalité entend le souci des signataires du rapport de minorité et a commencé toute une série d'actions. Elle promet de revenir avec un rapport sur le logement. Elle pense que l'on ne peut pas comparer le cas à Zoug qui a émis un règlement, donc les promoteurs, en achetant un terrain, savent ce qui les attend, ce qui n'est pas le cas à Nyon. Elle demande de voter avec enthousiasme le préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président passe au vote les trois amendements proposés par le rapport de minorité :

L'amendement N°1 est refusé par 55 non, 12 oui et 9 abstentions.

L'amendement N°2 est refusé par 57 non, 8 oui et 12 abstentions.

L'amendement N° 3 est refusé par 55 non, 10 oui et 13 abstentions.

Au vote, le Conseil décide par 69 oui, 4 non et 6 abstentions :

1. d'adopter le plan de quartier « Marans-Couchant » ;
2. que le plan de quartier ainsi adopté est conforme aux prescriptions fédérales et cantonales pour la protection de l'environnement, au vu des conclusions favorables de l'étude d'impact sur l'environnement ;
3. d'approuver la convention entre le propriétaire et la Commune de Nyon
4. de lever l'opposition de Mmes et MM Nile, Anaïs, Jean-Axel et Andreas Nussbaumer, copropriétaires de la parcelle no 747, représentés par M. Jacques Nussbaumer, Régie du Croset ;
5. de lever l'opposition des copropriétaires de la PPE Bonmont Duplex-Résidence, sise sur la parcelle no 749, représentés par M. Eric Bieler, administrateur ;
6. de lever l'opposition de Mme Florence Darbre Gubbins, propriétaire d'un appartement en PPE sur la parcelle no 1398 ;
7. de lever l'opposition de la S.I. Les Lupins Nyon SA, propriétaire de la parcelle no 751
8. de lever l'opposition de M. et Mme Michel et Anne-Catherine Jaques, propriétaire de la parcelle no 747 ;
9. de lever l'opposition de M. Peter Zellweger, habitant et locataire de la parcelle no 747
10. de lever l'opposition de M. et Mme Antonio et Maria C. Fernandez Suarez, propriétaires d'un appartement en PPE, parcelle no 749 ;
11. de lever l'opposition des copropriétaires de la PPE Le Couchant, parcelle no 1551, représentés par M. Didier Pigeon ;
12. de lever l'opposition de M. et Mme Yvan et Sylviane Cornu, propriétaires d'un appartement en PPE, parcelle no 749 ;
13. de lever l'opposition de M. Jean-Claude Vuffray, habitant la parcelle no 1657

11. *Rapports N° 62 concernant l'engagement de cinq aspirants de police pour l'école de police 2013, d'un assistant de sécurité publique et d'une secrétaire – Demande d'un crédit de fonctionnement de CHF 995'000.-.*

Rapporteur : Mme Roxane FARAUT-LINARES

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART pose quelques questions à la Municipalité : il a appris que la commune d'Yverdon n'a pas signé la convention d'accréditation avec le canton et souhaite en connaître la raison et quelle différence peut-il exister entre Yverdon et Nyon ; il souhaite connaître le coût réel de ces engagements, car il faudra en plus, des locaux, des voitures et toute une infrastructure ; et est-ce que ces agents seront dans la rue ou dans les bureaux ?

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui signale que chaque police communale a dû signer un contrat d'accréditation définitive aux différents corps de police (9 au total dans le canton). Elle ne connaît pas les raisons exactes du refus d'Yverdon. Pour Nyon, le contrat d'accréditation, qui demande 10 postes supplémentaires en 2016, paraît raisonnable, compte tenu des difficultés actuelles et des problèmes d'insécurité. Concernant les locaux, ils seront dans un premier temps adaptés et à terme, dans les 10 ans, la commune s'est engagée à avoir un nouvel hôtel de police dans un lieu encore à déterminer, qui dépendra notamment de la future police intercommunale. Il est pour l'heure difficile de donner des chiffres, mais un préavis sera déposé au printemps prochain. Enfin pour la dernière question, il s'agit d'avoir une police de proximité, soit dans la rue, proche du citoyen, même s'il est certain que les tâches de constat et dépôt de plaintes doivent aussi être prises par la police suite à la réforme. Les corps de police seront appelés à évoluer.

M. Pierre GIRARD estime que des communes comme Nyon, se sont fait avoir par le canton, car on récupère 2 points d'impôt et 1.5 leur est immédiatement retourné. Il aimerait que l'on puisse, par le biais des députés dans la salle, par exemple, intervenir auprès du canton, pour faire un avenant à ce contrat pour que les plaintes du district ne soient pas toutes déposées à Nyon ou alors facturées. Il semble que la police de Bursins envoie les plaignants à Nyon.

M. Jacques HANHART comprend que des postes supplémentaires seront encore demandés. Il estime qu'au final, cela va coûter très cher.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui signale que tous les engagements sont mentionnés dans le préavis.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote le Conseil décide par 73 oui et 3 abstentions :

1. d'accorder un crédit de CHF 995'000.- à la Municipalité pour financer l'engagement de cinq aspirants, d'un assistant de sécurité publique et d'un poste administratif pour le Service de police, y compris les frais de formation et d'équipement.
2. de porter ce montant en augmentation des comptes ci-dessous :

Comptes 600.3011.00 – 600.3030.00 – 600.3040.00 – 600.3050.00	CHF 639'000.-
Compte 130.3091.03	CHF 270'000.-
Comptes 600.3112.00 – 600.3116.00.01	CHF 86'000.-

12. *Rapport N° 63 concernant le règlement de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire.*

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 75 oui, 2 non et 1 abstention :

1. d'adopter le « Règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire lié à des mesures d'aménagement du territoire » ;
2. de charger la Municipalité de créer un fonds affecté à la réalisation d'infrastructures communautaires et d'établir une directive précisant son utilisation ;
3. de charger la Municipalité de publier, au bouclage des comptes, la valeur ECA du « patrimoine administratif adapté », servant à la détermination de la taxe relative au financement de l'équipement communautaire pour l'année en cours ;
4. de charger la Municipalité de publier annuellement dans le rapport de gestion la surface brute de plancher moyenne par habitant pour la commune de Nyon, issue des données du SCRIS

13. *Rapport N° 64 concernant la création d'une UAPE communale et d'une extension de la Crèche Croquelune à la route de l'Etraz.*

Rapporteur : Mme Bernadette NELISSEN

La discussion est ouverte.

M. Braulio MORA se fait le porte-parole de l'association « Quartier de la Redoute » qui comporte bon nombre d'habitants dudit quartier, et qui accueille avec énormément d'enthousiasme et salue ouvertement ce projet, vu le manque de telles infrastructures dans ce quartier. Il espère que le Conseil va voter ce préavis et que d'autres projets verront le jour à Nyon.

M. Maurice GAY votera ce préavis, mais il lit au point 3-c du rapport que « le but du SASEJ est que, à terme, la commune prenne en charge toute l'organisation du parascolaire ». Il aurait aimé avoir la vision municipale du parascolaire à Nyon et son coût. Il déposera prochainement une interpellation à ce sujet, afin que le Conseil puisse prendre acte ou non de la vision municipale de l'accueil parascolaire.

M. Yves FROIDEVAUX salue ce préavis, tout en espérant que la crèche ne soit pas vide d'éducatrices, car il est de plus en plus difficile, voire impossible de trouver des éducatrices formées, les salaires étant notablement plus bas à Nyon qu'à Genève ou Lausanne. Il faudrait que la Municipalité se penche sur le sujet.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 75 oui, 1 non et 2 abstentions :

1. d'autoriser la Municipalité à intégrer dans le réseau nyonnais d'accueil de jour des enfants l'extension de la Crèche Croquelune, à verser à partir de 2013 la subvention communale supplémentaire découlant de l'ouverture de l'extension de la Crèche Croquelune et à la comptabiliser sur le compte 760.3655.00 ;
2. d'autoriser la Municipalité à créer une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) dans les locaux à disposition à la Route de l'Etraz 50, à engager le personnel nécessaire selon les normes du Service de protection de la Jeunesse (SPJ) et à inscrire les charges et recettes dans le chapitre 76 dans des nouveaux comptes à créer, représentant un résultat bénéficiaire de CHF 6'300,- en 2013, un déficit de CHF 139'200,- en 2014 et 2015 et un déficit de l'ordre de CHF 200'000,- dès 2016.

14. Rapport N° 65 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2013

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

En préambule, M. Pierre GIRARD précise que dans le deuxième amendement concernant l'article 8, il faut lire « de l'impôt soustrait » et non « souscrit ».

La discussion est ouverte.

M. Yvan CORNU, pour le groupe socialiste, souhaite ajouter quelques commentaires concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2013. Ils considèrent que le rapport que vient de délivrer le président de la COFIN reflète les discussions qui se sont déroulées en commission. Ce n'est donc pas vis-à-vis du rapport qu'il souhaite intervenir, mais plutôt au sujet du taux d'impôt lui-même. En commission, ils se sont rappelés qu'en février dernier le président de la COFIN déclarait devant ce même Conseil, il le cite « le budget est largement déficitaire, des décisions politiques devront être prises. Un jour ou l'autre, il faudra penser à augmenter les recettes ». En conséquence, plusieurs membres de la COFIN, représentant d'ailleurs différents partis, ont été surpris que la Municipalité ne propose pas une augmentation d'impôt à Nyon. Il rappelle les points suivants :

- le budget 2012 a été refusé par le conseil communal ;
- les perspectives pour le budget 2013 sont, pour le moins, inquiétantes ;
- la présentation ces dernières années de comptes équilibrés, voire bénéficiaires, résulte principalement de recettes dites exceptionnelles. Ces recettes ne peuvent être anticipées, ne peuvent être budgétées, et ne sont aucunement garanties d'année en année ;
- certes les charges sont bien maîtrisées par la Municipalité, mais le déficit structurel persiste ;
- en 2011, les dépenses nettes d'investissement se montaient à 14 millions, alors qu'elles avaient été budgétées à hauteur de 30 millions. Nul ne peut contester que le manque d'investissements ne fasse qu'affaiblir la qualité de nos infrastructures et l'attractivité de notre ville.

Notre ville va au-devant de défis importants liés à sa croissance et à son développement. Ils estiment que les élus doivent tenir un discours politique clair, cohérent et responsable. Entre un déficit budgétaire important et des comptes finalement équilibrés, la lecture des états financiers est difficile. A leur avis, cette situation empêche d'effectuer les dépenses et les investissements indispensables à notre ville. Il demande aux Conseillers ce qu'ils pensent, par exemple, de l'état d'entretien et de vétusté de certains de nos bâtiments scolaires.

Ce soir, le groupe socialiste souhaite prendre un positionnement politique fort et responsable. Ils réitèrent leur confiance à la Municipalité. Le groupe socialiste a la conviction que l'exécutif saura, dans un avenir proche, prendre les décisions opportunes et nécessaires afin de concrétiser ses engagements, détaillés dans son programme de législature. Dans ce préavis N° 65, la Municipalité s'engage pour une augmentation future de quelques points d'impôt pour les affecter à la réalisation d'équipements dont bénéficiera l'ensemble de la population nyonnaise. De nombreux défis nous attendent. Il cite à titre d'exemple la réorganisation scolaire et la construction d'écoles, l'augmentation du parc de logements d'utilité publique et à loyers abordables, la construction de la halle multisports à Colovray, l'aménagement du pourtour nord et sud de la gare, le développement de Rive ou encore, la revalorisation de l'amphithéâtre. Ils estiment que :

- si nous voulons une ville plus sûre ; nous devons engager des policiers.
- si nous voulons de grands projets de développement urbanistique, nous devons recruter du personnel compétent.
- si nous voulons accueillir des familles, nous devons offrir des places de garde pour leurs enfants.
- si nous voulons garder nos aînés, nous devons moderniser les EMS et construire des appartements protégés.
- si nous voulons une ville moderne, accueillante et dynamique, nous devons donc augmenter les ressources financières, humaines et opérationnelles.
- si nous voulons offrir aux citoyennes et aux citoyens de Nyon, la ville qu'ils méritent, nous devons augmenter drastiquement nos investissements.

Nous devons faire face à nos engagements et s'offrir sans plus attendre les moyens de nos ambitions.

M. Régis JOLY, au nom du PLR, suit la commission des finances dans son analyse et pourrait suivre ses conclusions s'il n'y avait un point, important à leurs yeux, sur lequel la Municipalité souhaite que le Conseil passe rapidement, à savoir, la « coulisse » du centime additionnel affecté dans la fiscalité courante. Le faire tel que le propose la Municipalité pourrait créer un précédent fâcheux, alors que cette même Municipalité se propose de venir avec d'autres centimes additionnels affectés à des projets spécifiques. La discussion qui a animé la COFIN et plusieurs groupes de ce Conseil, permet au moins de mettre en évidence un point sur lequel tous semblent s'accorder : le centime additionnel affecté au SDIS doit être supprimé. Afin que les Nyonnais comprennent bien la portée des décisions que le Conseil est sur le point de prendre et pour ajouter en clarté au débat, le PLR propose la motion d'ordre pour modifier les décisions de la façon suivante :

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour 2013 qui comprend les éléments suivants par rapport à l'arrêté en vigueur :
 - a. Suppression du centime additionnel affecté (article 1.4 – Impôt spécial particulièrement affecté à des dépenses déterminées / Défense contre l'incendie (SDIS))
 - b. Augmentation de 60 à 61 (en % de l'impôt cantonal de base) des articles 1.1 (impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers), 1.2 (impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales) et 1.3 (impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise), soit l'arrêté d'imposition proposé par la Municipalité
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

Cette motion d'ordre est soutenue par au moins 5 Conseillers.

La discussion sur la motion d'ordre est ouverte.

M. David VOGEL, pour les Verts'Lib, soutient la motion d'ordre du PLR et estime que cela donne de la clarté au débat et permet d'expliquer aux Nyonnais que lorsque l'on n'a plus besoin d'un point d'impôt on le leur rend et dans un deuxième temps on l'augmente si nécessaire. Ceci d'autant plus que d'autres points d'impôt affectés supplémentaires ne manqueront pas d'être proposés et que des taxes seront bientôt introduites (déchets notamment).

M. le Municipal Claude ULDRY donne quelques informations et cite quelques chiffres. Le plan comptable avec la taxe des déchets rapportera environ CHF 900'000.- et CHF 210'000.- ont été mis au budget 2013 qui iraient dans le fonds des pompiers. Deux chiffres : 0,364 points d'impôt, c'est ce que toutes les communes vont payer en plus de la bascule des 6 points que nous avons eue, car le canton s'est trompé. Cela représente CHF 387'770.- en plus, par rapport au budget 2012. Ensuite, la réforme policière, qui vient du canton, cela représente 10 postes à CHF 160'000.- sans compter tout ce qui va avec. Ces deux montants ne sont donc même pas compensés par la taxe déchets et l'impôt affecté. Ceci sans parler de la facture sociale qui a augmenté de CHF 700'000.-. Pour M. le Municipal, la motion d'ordre a deux buts : premièrement accepter la suppression de l'impôt affecté et ensuite refuser l'augmentation d'impôt. Il estime que la Municipalité a été raisonnable pour la droite du Conseil, autant le message a été entendu, autant il faut maintenant laisser les comptes se boucler avant de modifier les impôts.

M. Régis JOLY rappelle que la motion d'ordre tend à modifier l'ordre de la délibération ou à disjoindre des questions sans toucher à leur fond. Dès lors, il ne met pas en question de savoir si l'on accepte ou pas l'augmentation, il propose simplement de séparer la suppression du centime additionnel et de passer de 60 à 61%. Au final, cela revient exactement au même arrêté d'imposition, mais le Conseil se sera prononcé et les Nyonnais auront clairement compris ce qui se passe. Ce que vote le Conseil n'est pas en l'occurrence contenu dans la motion d'ordre. En vertu de l'article 115, il demande que l'on vote cette motion d'ordre, avant la discussion générale.

Mme Marlyse GRAF-ZAUGG est contente de savoir qu'il y a des experts au sein de la commission des finances, mais elle est surprise de voir que le PLR, qui a également des représentants au sein de cette commission, n'ait pas d'abord traité de cette proposition au sein de la commission avant de la parachuter en plénière.

M. Jacques PITTET lui répond qu'en tant membre de la COFIN, il a fait une note dans le même sens que M. Joly, mais étant donné qu'il était absent lors de la dernière séance, celle-ci n'a pas été reprise dans le rapport. Il souligne qu'il s'agit d'une question purement technique. C'est le Conseil qui vote les points affectés. Lorsque la Municipalité viendra avec un projet, c'est le Conseil qui le votera. Un point affecté a une durée limitée.

M. Pierre GIRARD précise que le sujet a été très discuté en COFIN. Il a écrit le rapport et n'a eu aucun retour de la part du PLR sur le sujet. Il est dès lors surpris par cette motion d'ordre.

M. Christian UDASSE précise que le commissaire UDC était favorable, mais après discussion, ils se sont aperçus qu'il fallait donner des précisions aux Nyonnais et leur préciser que ce point affecté n'a plus sa raison d'être.

M. Yvan CORNU trouve faux de dire que les charges vont disparaître, la commune va continuer à payer malgré une réorganisation.

M. Yves FROIDEVAUX propose de traiter en premier le point b puis le point a.

M. Régis JOLY estime que cette proposition vise à changer le contenu des conclusions. Il faut voter la motion d'ordre avant de continuer le débat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote la motion d'ordre est refusée par 42 non, 38 oui et 1 abstention.

La discussion générale se poursuit.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. le Président soumet au vote, en bloc, les deux amendements proposés par la commission, dont le deuxième avec la rectification concernant l'article 8 : il s'agit de « l'impôt soustrait » et non « souscrit ».

Les deux amendements sont acceptés par 59 oui, 19 non et 1 abstention.

Au vote, le Conseil décide par 51 oui et 31 non :

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour 2013 tel que présenté par la Municipalité dans le cadre du préavis N° 65 du 20 août 2012.
2. d'autoriser la Municipalité à soumettre ledit arrêté d'imposition au Conseil d'Etat pour approbation.

15. *Rapport N° 68 concernant une demande de crédit de CHF 278'240.- TTC pour le financement du réaménagement de la Grande Jetée, comprenant la création d'un skatepark, d'un beach soccer et d'une zone de détente.*

Rapporteur : M. Alexandre DEMETRIADES

La discussion est ouverte.

Pour M. Victor ALLAMAND, la réalisation du projet de skatepark est une nécessité incontestable, non parce que le Parti Indépendant en est à l'origine, mais surtout parce qu'il est attendu depuis longtemps. C'est donc une bonne raison pour que sa réalisation ne souffre pas d'insuffisances crasses telles que rampes et éléments de skate trop petits afin de préserver la vue sur le lac, installation provisoire, moins performante mais plus bruyante parce que creuse, provisoire, peut-être pour palier à l'absence de plan directeur des rives du lac et l'utilisation d'une partie du domaine public cantonal pour son édification. Tout ceci au moment où notre Conseil vient de renvoyer pour étude à la Municipalité un postulat encourageant non seulement l'exécution du plan directeur des rives mais encore de prioriser, à Rive, les activités en rapport direct avec le lac ou qui ne peuvent s'effectuer ailleurs.

Il se demande également pourquoi nous continuons à attirer à cet endroit trop de voitures, dans un fatras d'activités antagonistes qui seront source de tensions et d'incidents. Il estime qu'installer un coin de détente et pique-nique à côté de 350 tonnes de sable de quartz qui volera dans les assiettes des pique-niqueurs, sous le bruit des rampes du skate proche d'une grue où des bateaux peuvent stationner plusieurs heures et nécessiter l'emploi de karcher ou autres outils électriques, n'est pas approprié. Les trajectoires approximatives des rollers qui finiront dans les chevilles des passants peu mobiles ou distraits, seront également source de danger.

Dans le préavis N° 68, chiffre 4.1 aux aspects du développement durable, il est fait mention de « une utilisation optimale de l'endroit tout en conservant ses fonctions actuelles ». Il souhaiterait des explications. Le chiffre 4.2 est une chose exacte du préavis, par contre : les utilisateurs viendront par leurs propres moyens sans les véhicules des parents. Effectivement, il pense qu'ils dévaleront les routes jusqu'au bord du lac, depuis les hauts de la ville où il est connu qu'il ne s'y passe rien. Ils remonteront même accrochés au petit train, ou grâce aux zones 20 ou 30, aux voitures.

Il revient encore sur CompaNyon : la fiche PA10 prévoyait la réalisation d'un skate-parc entre 2006 et 2011 et précisait que, la ville se développant essentiellement au Nord des voies CFF, c'est dans ce secteur qu'une telle infrastructure offre la meilleure proximité. Il propose pour une fois, d'effectuer un vrai choix, pas un maudit compromis provisoire et construire rapidement un beau skatepark sur un terrain idoine comme l'initiant l'a proposé. Cette installation sera délimitée, voire clôturée, et ne servira qu'à cela. On évitera certainement des accidents et des insatisfactions.

Les autres usagers de l'espace sur lequel les concepteurs du préavis 68 ont jeté leur dévolu seront heureux de pouvoir continuer leurs activités ou leurs paresseuses, ils apprécieront de continuer à le faire dans le calme. Cet espace est aussi le seul à Nyon pour la mise en œuvre et à l'eau des planches à voile, des canoës et bientôt, autorisés sur nos lacs par le Conseil fédéral, des kitesurfs. Les kayaks du Gymnase ont été rayés d'un trait de plume. Il faudra toutefois ne pas oublier Rive-Est encore vingt ans avant de mettre de l'ordre dans cet espace et installer un vrai coin détente et pique-nique avec grill et peut-être même des WC. Pour inspiration, il y a le port des Abériaux à Prangins, avec une installation toute simple et très sympa, WC compris.

Il pense qu'avant de voter ce projet il serait intéressant de savoir si une coordination avec les usagers connus de Rive-Est a eu lieu (pompiers, CGN, Gymnase et habitants de Rive). S'il est possible d'implanter une partie du skatepark et du volley sur le domaine public cantonal, et, si tel est le cas, et en absence du plan des rives, le canton peut-il refuser le permis de construire. Si ce projet de skatepark s'insère dans les directives cantonales du plan des rives (1999) qui spécifie de restructurer l'ensemble du secteur riverain situé entre le port et l'embouchure de l'Asse. Si la Municipalité a étudié d'autres emplacements, par exemple la petite parcelle à côté de l'école des Mangettes, et pourquoi la Municipalité nous propose de réaliser le contraire du descriptif de CompaNyon. Comment peut-elle ignorer à ce point les décisions de notre Conseil, qui a envoyé à la Municipalité un rapport précisant « de conserver précieusement pour des activités liées avec le lac », si la Municipalité a pris en compte que l'inhalation de poussière de quartz peut entraîner la silicose et enfin si la Municipalité est fière de son projet, personnellement il ne sera pas fier de le voter, car ce projet n'est pas du tout abouti.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS apporte quelques réponses qu'il laisse le soin aux jeunes ayant signé la pétition d'apprécier. Selon M. Allamand, il faut laisser Rive-Est aux usagers du lac et laisser les jeunes derrière des grillages pour qu'ils ne fassent pas des dégâts ailleurs. Il lui semble qu'il s'agit d'une vision réductrice. Il rappelle que ce projet est un projet abouti et étudié, qui s'est mis en place avec l'avis des futurs utilisateurs, que la Municipalité compte continuer à travailler avec eux et il rappelle qu'il n'est pas possible de laver les bateaux au karcher, d'utiliser des ponceuses ou autres matériaux au bord du lac. Concernant le plan d'aménagement des rives, il rappelle qu'il y avait un projet de centre nautique, il n'y a pas si longtemps. Quant au sable de quartz il a cru comprendre qu'il avait beaucoup moins de poussière que les sables utilisés ailleurs. Il rappelle que des personnes ont travaillé sur ce projet qui est tout à fait abouti et qui a reçu l'assentiment des jeunes. Ils estimaient qu'ils avaient aussi droit d'avoir un espace au bord du lac. M. le Municipal rappelle que l'on peut, ce soir, faire quelque chose pour les jeunes, pour un sport gratuit et demande de voter le préavis.

M. Jacky COLOMB faisait partie de la commission et était une des personnes qui a demandé un skatepark. Il a fait remarquer lors de la commission la petitesse de l'installation, a vérifié d'autres installations et a parlé avec les jeunes qui fréquentent ces places. Il signale qu'une hauteur de 1,50m les fait juste rigoler. Il semblerait que les plans ont été montrés à trois jeunes et il ne pense pas qu'ils se soient rendu compte de ce que représentait une hauteur de 1,50m. Il estime qu'il manque l'intervention d'un architecte. Sur l'emplacement, il a tout de suite dit que ce n'était pas le bon endroit, qu'un terrain par exemple comme la parcelle à côté de l'école des Mangettes, bien mieux situé, permettrait de faire un terrain enterré, en béton, peu bruyant. Il a signé ce rapport, car, comme initiant, il ne voulait pas dire non. Ce n'est pas un mauvais projet, mais ce n'est pas un projet utile pour la ville de Nyon car il interfère beaucoup trop avec les autres activités.

M. Victor ALLAMAND fait remarquer que, contrairement à M. le Municipal Claude DUPERTUIS, il a de l'ambition pour les jeunes et souhaite qu'ils aient des belles installations. Il maintient que ce projet est un projet au rabais.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

A l'issue du vote, il y a 34 oui, 34 non et 12 abstentions. M. le Président vote non, le projet est refusé.

M. Yves FROIDEVAUX demande le vote nominal, car le règlement le permet, malgré les protestations de certains.

Pour M. Jacky COLOMB, il s'agit d'une demande de mauvais perdant, il aurait fallu le demander avant et non au vu des résultats.

M. David SAUGY signale que, n'en déplaise à certains, cela est prévu dans le règlement.

M. Maurice GAY signale qu'il suffit d'enregistrer le vote actuel, il est nominal.

Au vote nominal, le Conseil refuse le projet par 39 non, 33 oui et 9 abstentions (*vote en annexe*).

16. *Préavis de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Yves Gauthier-Jaques «Pour une mesure d'urgence de travaux sur les bâtiments de l'école du Couchant »*

Rapporteur : M. Patrick BUCHS

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- de ne pas renvoyer le postulat à la Municipalité

17. *Préavis N° 69 concernant une demande de crédit de CHF 1'366'000.- TTC pour la migration à Windows 7 et Office 2010 et la mise à jour des infrastructures informatiques.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

18. *Préavis N° 70 concernant la géothermie profonde su la Côte lémanique – Demande de crédit d'étude de CHF 250'000.- HT, pour la participation de la Ville de Nyon à la phase C du projet, subventions fédérales et cantonales non déduites.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

19. *Préavis N° concernant la Piscine de Colovray - Demande d'un crédit de CHF 280'000.- TTC pour le changement du système de chloration de l'eau et du tableau de commande - Demande d'un crédit d'étude de CHF 395'000.- TTC pour la rénovation et la réorganisation des bâtiments, ainsi que la révision des installations techniques de la piscine.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. *Motion de M. Fabien BOURQUI & Consorts intitulée « Pour honorer la mémoire de Pierre-Alain Bertola ».*

M. Fabien BOURQUI précise qu'il a présenté la motion à Mme Bertola et sa famille avant de l'envoyer, et que celle-ci a donné son accord.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Pierre VUILLE souhaite savoir qui décide des noms de rues, places ou autres.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT lui précise que c'est de compétence municipale et qu'en conséquence, ce ne peut être une motion, mais un postulat.

M. Fabien BOURQUI transforme sa motion en postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La majorité du Conseil décide du renvoi de la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

21. *Motion de Mmes Jessica JACCOUD et Roxane FARAUT-LINARES intitulée « Pour une ville adaptée à tous et pour tous ».*

La discussion est ouverte.

M. Christian UDASSE estime que tous les travaux entrepris par la Municipalité sont faits selon les normes pour les handicapés. Même si des petits travaux peuvent encore être améliorés, il pense que cette motion enfonce une porte ouverte.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT précise qu'il s'agit également d'un postulat et non d'une motion, car de compétence municipale.

Mme Roxane FARAUT-LINARES accepte de la transformer en postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La majorité du Conseil décide du renvoi de la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

22. *Postulat de M. Sacha SOLDINI pour la création d'un poste de conducteur de chien au sein de la Police Municipale de Nyon.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La majorité du Conseil décide du renvoi de la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

23. *Interpellation de M. Pierre WAHLEN & Consorts intitulée « Quel calendrier politique pour les grands projets en général et la RDU en particulier? »*

M. Pierre WAHLEN signale que cette interpellation devrait servir à voir de quelle manière nous fonctionnons et de quelle manière nous prenons les décisions. Assez régulièrement, nous nous retrouvons devant le Conseil avec des projets présentés par la Municipalité qui ont nécessité des années d'études, des conventions négociées, tout un travail a été fait ce qui rend extrêmement difficile et trop tard pour refuser les projets présentés, plus particulièrement pour la RDU.

Cette interpellation est par ailleurs signée par l'ensemble des membres de la commission qui était chargée sur la RDU et ses quartiers. Il s'agit d'un projet extrêmement important pour la ville de Nyon et il lui semble que si le Conseil pouvait se déterminer sur les préalables qui conduisent ce projet, cela éviterait de se retrouver dans quelques années trop tard comme d'habitude et ne plus pouvoir refuser des décisions prises depuis longtemps.

24. Divers en rapport avec la séance.

Néant.

A 23h.15, M. le Président lève la séance.

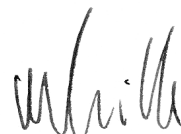
CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



André CATTIN

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexes : liste des commissions
Vote nominal préavis N° 68

Voting 19: Rapport 68 nominal

Type: oui/non/abstention

Results: yes

timestamp: 08.10.2012 22:53:28

Results:

Oui: 33
Non: 39
Abstention: 9
Total: 81

GIRARD Pierre non
HANHART Jacques non
JENEFSKY Robert non
ROCHAT Blaise non
ULDRY Doris non
VUILLE Jean-Pierre non
BUCHS Patrick oui
CARRON Margaux oui
FONJALLAZ Denise non
MIEVILLE Laurent -
PIEREN Taïna non
UELTSCHI Bernard non
VOGEL David oui
AVANTHAY Théodore oui
BIELER Eric -
BODMER Fabrice oui
BÜRKI Véronique non
CALAME François -
DARBRE Florence non
DE GARRINI Luciano non
DOUSSE Jean Robert non
DUFOUR Laurence -
DUMAS Antoine oui
FARAUT Roxane oui
FAVRE Suzanne non
FREI Maurice oui
GAILLE Josette non
GAUTHIER Yves abstention
GAY Maurice oui
GLASSON Philippe non
GUIGNET Mireille non
JACKSON Brian non
JOLY Régis non
KIRCHNER Volker -
PERRIN Christian non
PITTET Jacques non
SAUGY David non
TAWIL Joël oui
TRACCHIA Franco non
WILLI Bernhard -
AZEHNA Henrike non
CATTIN André -
CHAPPUIS Vera -
DELISLE Alzira -
EQUEY Steve -
FRANCFORT Pascal non
FUGLISTER Jean-François non
GONTHIER Michel -
GRAF Albert non
PERRET Philippe non
SOLDINI Sacha non
UDASSE Christian non
URSENBACHER Jean-Paul non

Individual Results:

AJVAZI Sejdija oui
ALTIERI Luigi oui
ANGELI Aline oui
BEURET Philippe abstention
CARRARD Raymond abstention
CORNU Yvan oui
DEMETRIADES Alexandre oui
DESPONDS Vincent oui
DURAND Gregory oui
ETHENOZ Gabrielle oui
FARINE Claude oui
FROIDEVAUX Yves oui
JACCOUD Jessica -
KARLEN Dominique oui
KRASNIQI Sadik oui
LUGEON David oui
LUGEON Séverine oui
MARQUES Manuel oui
MORA Braulio oui
SCHALLER Anik abstention
STADLER Olivier -
SCHWERZMANN Danièle oui
THUILLARD Chantal -
THUILLARD Guy oui
TSCHUY Frédéric oui
AUBERT Jennie -
BISCHOFBERGER Jean -
BOURQUI Fabien non
CHENEVARD Pierrette oui
DUPUIS Pierre-Alain non
FRACHEBOURG Jean-Marie oui
GRAF Marlyse abstention
HART Darren non
MERMILLIOD Jean-Claude oui
MERMILLIOD Nathalie -
NELISSEN Bernadette abstention
PUHR Christian -
REHOUMA Lassaad -
RUPPRECHT Knut non
TROLLIET Christine abstention
VOGEL Jürgen oui
WAHLEN Pierre abstention
ALESSANDRO Giovanni abstention
ALLAMAND Victor non
ANNEN Valérie non
BOURQUI Marc non
COLOMB Jacky non